



# CONFEDERATION NATIONALE DES AVOCATS

Paris, le 3 mars 2011

Mes Chers Confrères,

La Confédération Nationale des Avocats CNA a lancé l'idée, reprise par d'autres, d'Etats Généraux de la Justice qui seraient précédés par la rédaction de **cahiers de doléances sur la justice** dans chacune des juridictions (voir ci-dessous, le Communiqué de la CNA du 10 février 2011).

La vocation de ces cahiers est de rassembler les doléances de tous les acteurs de la justice et bien entendu de ceux qui y sont confrontés que ce soit en matière civile, pénale ou administrative mais aussi au sein de ces enceintes de plus en plus nombreuses qui sont souvent pour nous des lieux de déjudiciarisation où notre rôle est méconnu voire déconsidéré ce qui devrait en soi justifier des doléances de notre part dans l'intérêt de nos concitoyens.

Ces **cahiers de doléances** devront aussi être ouverts à l'ensemble du peuple français au nom duquel la justice est rendue.

**Dans un premier temps les avocats doivent prendre l'initiative et exposer leurs propres doléances.**

De par son histoire et ses actions depuis 90 ans la CNA a la légitimité pour mener ce travail, puisque notre syndicat a toujours su transcender des revendications pour la profession en les inscrivant dans une dimension nationale en faveur d'une justice en évolution permanente pour répondre à l'attente de nos compatriotes.

Nous veillerons aussi à nous inspirer des exemples étrangers et notamment de nos voisins européens, éclairés par les rapports successifs du CEPEJ dont la CNA a été la première à mettre en lumière les conclusions pour souligner que la France consacrait deux fois moins d'argent pour la justice que l'Allemagne et l'Angleterre.

Même si entre 2004 et 2008 le budget des services judiciaires a augmenté de plus de 15%, il faudra à la France plus de 20 ans pour rattraper son retard.

Ce constat nous l'avons dénoncé depuis des années ce qui nous autorise à affirmer que cette situation est imputable à tous les gouvernements tant de gauche que de droite.

La CNA a réagi après les déclarations du chef de l'état et la mobilisation des magistrats ( voir notre communiqué sur notre site [www.cna-avocats.fr](http://www.cna-avocats.fr) ) en souhaitant que les acteurs de la justice qui ont raison de souligner les insuffisances en moyens humains et financiers doivent aussi mesurer que leurs certitudes, leurs manières de travailler et de penser leurs fonctions peuvent les éloigner de nos concitoyens qui depuis des années ont été traumatisés par les affaires de justice, dont nous pensions que le point d'orgue était l'affaire Outreau.

La démarche de la CNA pour la tenue d'Etats Généraux sur la Justice procède de la conviction que rien de durable ne pourra être fait en la matière si les décisions qui en résulteront ne sont pas adoptées par un vote amplement majoritaire en dehors d'un partage partisan.

Il ne s'agit pas d'un rêve impossible puisque les parlementaires de droite et de gauche qui composaient la commission parlementaire sur l'affaire d'Outreau avaient réussi à adopter des conclusions unanimes.

Mais il s'agit d'un combat difficile puisque nous savons que cela n'a pas suffi pour qu'une loi qui n'aurait fait qu'en suivre les conclusions soit adoptée.

Il est donc grand temps que le mouvement soit porté par la réflexion et les revendications des acteurs de la justice et de tous les français, puisque la **justice réclame un consensus national**

Nous devons avoir l'ambition de mobiliser tous les professionnels de la justice et nos compatriotes pour qu'ils participent à la rédaction de ces cahiers dans chacune des juridictions ou en participant à l'espace internet que nous allons ouvrir.

Votre bien dévoué.



**Jean-Louis SCHERMANN,**  
**Président d'honneur de la CNA.**